



Syndicat National  
des Personnels de Direction  
de l'Éducation Nationale

**UNSA EDUCATION**

# INFORMATION REGIONALE N°1/2009/10

Le Secrétaire Académique à

TOUS LES PERSONNELS DE DIRECTION DE L'ACADEMIE

## Brèves... Brèves

**Reconquête du mois de juin** : suite à l'enquête des services académiques menée en juillet, nous attendons avec impatience la réunion d'un observatoire où nous pourrions apporter nos analyses et proposition en s'appuyant sur les nombreuses remontées qui nous parvenues au cours de cette difficile fin d'année. On retiendra surtout *que les contraintes de calendrier de fin d'année ne sont pas liées seulement au baccalauréat, mais aussi et surtout à l'ensemble des opérations prévues : autres examens, conseils de classe, orientation, affectation en seconde et dans les autres classes, préparation de la rentrée suivante et mouvements académiques des personnels enseignants mais aussi que dans les conditions actuelles, sans simplification des examens et sans rationalisation des procédures d'orientation et d'affectation, il apparaît qu'au-delà du 13 juin les effets négatifs, retards et risques d'erreur se sont dangereusement multipliés.*

### Les logements de fonction

Les déclarations d'Eric Woerth (la veille du 4 août !) sur les logements de fonction ont pu susciter l'inquiétude auprès des collègues. La position développée par le SNPDEN est claire et nette : les personnels de direction ne peuvent pas être concernés.

L'obligation de loger figurant dans notre statut de 2001 (lié à la mobilité obligatoire) établit bien qu'il s'agit d'une « nécessité absolue de service » dispensée de loyer. Cette situation existe d'ailleurs depuis 1804. Notre ministère partage ce point de vue mais nous resterons vigilants si une collectivité territoriale prétextait ses déclarations pour remettre en cause la situation des personnels de direction (par exemple dans le Lot et Garonne ou les PA )

**Pandémie grippale** : sans revenir sur ce dossier signalons toutefois que le SNPDEN est intervenu auprès du Ministre pour attirer son attention sur le fait que, l'article 9 du décret du 30 août 1985 permettant aux personnels de direction de « prendre toutes dispositions nécessaires », il importait de veiller à ce qui ne leur soit pas reproché de n'avoir pas fermé alors que le Préfet ne l'avait pas décidé. Les personnels de direction comprennent que les circonstances exigent une certaine unité de décision mais veulent être juridiquement « sécurisés » sur ce point. Le ministre a pris acte de cette demande qui sera prise en charge par la Direction des affaires juridiques.

**Suite aux déclarations de Valérie PECRESSE** : Lors d'une émission de radio, Valérie Pécresse, après s'être félicitée des progrès importants de l'ouverture sociale des CPGE déclarait : « *les proviseurs de la trentaine de lycées qui n'ont pas atteint cette année 30 % de boursiers seront reçus dans les semaines qui viennent et nous examinerons ensemble tous les freins qui les ont empêché d'atteindre cet objectif.* ». Au-delà du chiffre de 30 % (cité sans doute par erreur car l'objectif pour 2009 était de 25 %), le SNPDEN a interrogé le cabinet de Valérie Pécresse sur le sens exact de cette démarche et de « l'accompagnement » qui doit la poursuivre. La réponse s'est voulue particulièrement mesurée et rassurante, déclarant ne pas ignorer les obstacles que pouvait avoir à surmonter les directions dans certaines situations et que cette démarche se voulait fondamentalement positive. Dont acte mais la démocratisation de l'enseignement supérieur **ne doit pas être le prétexte à des évaluations sur des critères sommaires qui déboucheraient sur une mise en concurrence des établissements dans une « chasse aux boursiers ».**

Cependant, il semble que, sur la trentaine d'établissements concernés, **les deux-tiers soient... des lycées privés sous contrat.** L'Etat va-t-il enfin soumettre les contrats avec les établissements privés au respect de règles de service public comme le demandait la motion du congrès de Biarritz? A suivre...

**N'OUBLIEZ PAS DE RENOUVELER VOTRE ADHESION OU D'ADHERER AU SNPDEN**

Bertrand CAGNIART  
Tél : 05 53 02 47 00

Proviseur du Lycée Laure Gabet  
Port : 06 18 42 34 37

BP 3085

24003 PERIGUEUX

Email : bcagniart@ad.com